



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le jeudi 9 juillet 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier (partie de séance)
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Richard Côté	Guy Perrault
André Demers	Ginette Picard-Lavoie
Anne Guérette	Paul Shoiry
Jacques Joli-Coeur (partie de séance)	Marc Simoneau
Gérard Landry	Denise Tremblay Blanchette
Louise Lapointe	Denise Trudel
Lisette Lepage	Jérôme Vaillancourt
André Letendre	Conrad Verret
Alain Loubier	Steeve Verret
Pierre Maheux	

Sont également présents:

Madame Suzanne Canac Marquis, directrice général adjointe
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents:

Monsieur le conseiller Raymond Dion
Monsieur le conseiller Michel Fecteau
Madame la conseillère Anne Létourneau
Monsieur le conseiller François Picard
Monsieur le conseiller Gérald Poirier
Monsieur le conseiller Jacques Teasdale
Madame la conseillère Marie France Trudel

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CV-2009-0870 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Ralph Mercier, appuyé par monsieur le conseiller Richard Côté, propose de traiter le point 3 intitulé : « Adoption du *Règlement sur l'institution du système de colistier*, R.V.Q. 1556 » avant le point 2 et en vertu de l'article 31 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, de suspendre l'application des règles de procédures. Les membres du conseil y consentent à l'unanimité.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Paquet,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la ville tenue le 9 juillet 2009, tel qu'il a été modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0871 Règlement sur l'institution du système de colistier, R.V.Q. 1556 - AJ2009-060

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est proposé d'adopter le *Règlement sur l'institution du système de colistier*, R.V.Q. 1556.

Monsieur le président Yvon Bussièrès quitte son siège à la présidence afin qu'il puisse exercer son droit de parole, conformément à l'article 25 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2. Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté préside la séance. Il est 17 h 47.

Monsieur le président Yvon Bussièrès reprend son siège à la présidence. Il est 17 h 52.

Monsieur le conseiller Pierre Maheux, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Landry, demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Yvon Bussièrès, Richard Côté, Jean-Marie Laliberté, Lisette Lepage, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, Ginette Picard-Lavoie, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel et Steeve Verret.

Ont voté contre : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, André Demers, Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Louise Lapointe, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Paul Shoiry, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

En faveur : 13

Contre : 17

Rejetée à la majorité

Messieurs les conseillers Ralph Mercier et Jacques Jolicoeur quittent définitivement la séance.

CV-2009-0872 **Rétrocession, par la Ville de Québec à la « Société Immobilière du Québec », de tous ses droits, titres et intérêts dans la demie indivise de la propriété superficielle connue comme étant le lot 4 006 403 du cadastre du Québec - AJ2009-053**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu que la Ville de Québec rétrocède, à la « Société Immobilière du Québec », tous ses droits, titres et intérêts dans la demie indivise de la propriété superficielle connue sous le numéro de lot 4 006 403 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour la somme de deux millions cinq cents mille dollars (2 500 000 \$), le tout tel que mentionné au projet de rétrocession préparé par M^e François Crête, notaire et joint en annexe au sommaire décisionnel, pour en faire partie intégrante. Le produit de cette rétrocession doit être crédité comme suit : 963 176,56 \$ pour le service de la dette (Règlement numéro 4651) et l'excédent, versé aux revenus généraux de la Ville.

Après discussion, monsieur le conseiller Pierre Maheux demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Richard Côté, André Demers, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Louise Lapointe, Lisette Lepage, André Letendre, Alain Loubier, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, Guy Perrault, Ginette Picard-Lavoie, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

Ont voté contre : monsieur le conseiller Pierre Maheux et madame la conseillère Anne Guérette.

En faveur : 25

Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2009-0873 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du code de déontologie du Service de protection contre l'incendie - PI2009-008

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du code de déontologie du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de quinze (15) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 18 h 10, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/lh